

DEPARTEMENT
BOUCHES DU RHONE
CANTON
GARDANNE
COMMUNE
PENNES-MIRABEAU

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 septembre 2026

170x26

MISE A DISPOSITION DES SALLES MUNICIPALES POUR LE TELETHON

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit septembre à dix-huit heures trente.

Le CONSEIL MUNICIPAL, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 22 septembre 2026, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Romain AMARO, Maire des Pennes-Mirabeau.

PRESENTS :

M. REYNAUD FIORILE Joelle, MELCHIONNE Cathia, GORLIER LACROIX Solange, NICOLAI Michèle, GARNIER Eliane, SCAMARONI Michel, LAMATHE Jean-Charles, ESTEVE Cédric, AJUTO Michael, VESPERINI Romain, Adjoints.

M. NORD-HUCHET Claire, VARON Brigitte JUVANTENY Isabelle, MARCHETTI Rose-Claire, SCOGNAMIGLIO Ambre, NOZIERES SAMPER Martine, COCH Emeline, GRAS-TRUBERT Sandrine, DOMINGUES DE CARVALHO Frédéric, LEBOEUF Tom, MERENTIER Jean-Marie, LONG Didier, LIGER Éric, CHAHID Ysmail, KAROUTCHI Aimé, BOUCHET Grégory, PALETTI Jean-Yves, FUSONE Maximilien, GIRAUD Jean-Luc, MUSSO Jean-Philippe, Conseillers Municipaux.

EXCUSES :

M. GUIDAT Nadège, MANIVET Valérie, KERBART Magali, KASBARIAN Claude, Conseillers Municipaux

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'une secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal.

Monsieur Tom LEBOEUF a été désigné par la majorité des membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'elle a acceptées.

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 31
Nombre de pouvoirs : 4

MISE A DISPOSITION DES SALLES MUNICIPALES
POUR LE TELETHON

La commune des Pennes-Mirabeau met à disposition des salles municipales aux associations dans le cadre du Téléthon pour organiser des soirées festives.

Il est proposé de mettre les salles municipales gracieusement à disposition des associations qui en ont fait la demande à savoir :

- L'association Comme un Accord, coprésidée par Madame Baillard Monique - Siret 92160230600018 - pour la salle Tino Rossi le 15 novembre 2026.

- L'association la clef des chants, présidée par Madame Dominique Mozziconacci - Siret 40012766800012 - pour la salle du Jas Rod le 6 décembre 2026.

Dans le cadre de l'organisation de ces manifestations, la commune met à disposition de l'organisateur des équipements, des moyens humains et matériels qui constituent des aides indirectes apportées par la commune. A ce titre, la mise à disposition fait l'objet d'une valorisation financière d'un montant de 1150€ pour la manifestation du 15 novembre correspondant à 610€ pour la mise à disposition de la salle et à 540€ de moyens humains ; et de 1 040€ pour la manifestation du 6 décembre correspondant à 500€ pour la mise à disposition de la salle et à 540€ de moyens humains.

Les associations devront compléter un dossier type de location de ces salles.

Considérant que le Téléthon a pour objet de mobiliser la solidarité nationale en faveur de la recherche sur les maladies génétiques rares et de financer des projets de recherche, de soin et d'aide aux malades ;

Considérant que la commune souhaite s'associer à cette mobilisation nationale et soutenir les initiatives locales organisées à cette occasion par les associations, écoles et bénévoles du territoire ;

Considérant qu'il y a lieu, à cet effet, de mettre à la disposition des organisateurs, à titre gracieux et pour la durée de la manifestation, les salles communales nécessaires au bon déroulement des animations prévues dans le cadre du Téléthon ;

Vu l'avis favorable de la commission Animation du Territoire

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé :

- APPROUVE la mise à disposition des salles gratuitement dans le cadre du Téléthon.
 - SE PRONONCE comme suit
- | | |
|--------------|----|
| POUR : | 35 |
| CONTRE : | 0 |
| ABSTENTION : | 0 |

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRÉTAIRE
TOM LEBOEUF



LE MAIRE
ROMAIN AMARO

